



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/SRH/SDCAR/2019-612

22/08/2019

Date de mise en application : 22/08/2019

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures : 1 poste à la DPMA.

Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture :

- 1 poste de chef.fe de bureau du contrôle des pêches (catégorie A).

Poste : A5DPM00059 – Poste vacant

Date limite de candidature : 4 septembre 2019.

L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération,

Emmanuel BOUYER

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
Sous-direction des Ressources Halieutiques (SDRH)
Bureau du contrôle des pêches (BCP)
92055 La Défense - Tour Séquoia
N°ODISSEE : A5DPM00059
Chef.fe de bureau du contrôle des pêches

N° du poste : 87597	
Catégorie : A	
Corps	Groupe RIFSEEP
Administrateur des affaires maritimes	NA
Poste Vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) est en charge de la réglementation des activités et des actions de soutien des secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture. Le bureau du contrôle des pêches est chargé de la conception et du pilotage du dispositif français de contrôle des pêches, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la PCP.
Objectifs du poste	Le chef du bureau assure le pilotage des chargés de mission afin d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale du contrôle des pêches. Il coordonne l'action des différentes administrations centrales et déconcentrées impliquées et du CNSP. Au niveau communautaire et international, il présente et défend les positions et intérêts français en matière de contrôle des pêches.
Description des missions	Pilotage des chargés de mission responsables : - de la lutte contre la pêche INN et du bureau de liaison unique (BLU) ; - de la préparation et du suivi des audits de la Commission européenne ; - du suivi et mise en œuvre au niveau national des programmes spécifiques d'inspection et de contrôle et des plans de déploiement commun de l'AECP ; - du suivi et de la mise en œuvre au niveau national des mesures de contrôle des ORGP ; - du suivi du projet de révision du règlement contrôle ; - de la mise en œuvre du contrôle de l'obligation de débarquement ; - des obligations déclaratives et de la traçabilité des produits de la pêche ; - des aspects financiers du contrôle des pêches (FEAMP).
Champ relationnel du poste	Interne: différents bureaux de la DPMA Externe : MTES : Direction des affaires maritimes, directions inter-régionales de la mer, Directions Départementales des Territoires et de la Mer, CNSP ; National : représentants professionnels ; Européen : Commission européenne (DG Mare), AECP, ICCAT, CGPM
Compétences liées au poste	Savoirs
	Une bonne connaissance de la réglementation et du secteur pêche est requise. Bonne maîtrise de l'anglais
	Savoir-faire
	Aptitude au management Capacité d'arbitrage Aptitude d'analyse rédactionnelle et capacités de synthèse Travail en équipe, capacité de dialogue et de contact
Personnes à contacter	M.Stéphane Gatto - Sous-directeur des ressources halieutiques : stephane.gatto@agriculture.gouv.fr / Tél. : 01 40 81 90 23 MAG : mag.dpma@agriculture.gouv.fr